
PROJET DE DELIBERATION

10ème OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA S.C.R.L. LA MAISON
DES HOMMES – DECISION.

LE CONSEIL,

Vu l'article L1122-34 § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu l'article L1123-1 § 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, en ce qu'il définit les groupes politiques élus au conseil communal lors des élections générales du 14 octobre 2018;

Attendu que la Commune de Flémalle est membre de la s.a. La Maison des Hommes, Société de Logements de Service Public;

Vu le Code Wallon du Logement, spécialement l'article 146;

Vu les statuts de la société précitée tels que modifiés pour la dernière fois le 16 juin 2016, spécialement l'article 31;

Vu la circulaire du 11 octobre 2018 de la Société Wallonne du Logement relative au Renouvellement des organes de gestion des SLSP;

Attendu que les dispositions précitées envisagent la désignation de 5 représentants de la Commune de Flémalle à l'Assemblée générale de la société, à désigner parmi les Conseillers communaux proportionnellement à la composition du Conseil communal,

Considérant que la composition des groupes politiques représentés au Conseil communal se compose de manière à ce que la répartition des sièges en octoi 4 au groupe PS et 1 au groupe PTB ;

Revu sa délibération du 3 décembre 2018 - 14e objet, par laquelle il désigne de plein droit les cinq représentants suivants au sein de l'assemblée générale de la s.c.r.l. La Maison des Hommes :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Vu le courrier en date du par lequel Madame [REDACTED] démissionne de son mandat au sein de l'assemblée générale de la Scrl Maison des Hommes ;

DECIDE,

Par voix "pour", ... voix "contre" et abstentions,

1-De désigner M/Mme en remplacement de [REDACTED] tant que représentant au sein de l'assemblée générale de la srl La Maison des Hommes ;

2-D'acter que la composition des cinq représentants suivants au sein de l'assemblée générale de la s.c.r.l. La Maison des Hommes se forme à présent ainsi :

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

La présente délibération sera notifiée sans délai à la société par lettre recommandée à la Poste.

! Attention !

Ce projet de délibération est un document préparatoire ayant pour vocation de permettre aux membres du Conseil communal d'examiner les décisions soumises à leur approbation.

Ce document est susceptible d'être modifié et n'a pas encore été adopté par l'autorité communale.

Note de synthèse explicative

Les deux points suivants de l'ordre du jour ont pour objet de procéder aux remplacements de certains de nos représentants dans les organes de structures dont la commune est membre.

Le groupe PS propose la désignation de Marc D'Joos en qualité de représentant de la commune à l'assemblée générale de la Maison de Hommes en remplacement d'Isabelle Simonis.

Nous vous demandons de marquer votre accord sur ces désignations.